

PROJET PILOTE DE RELEVÉ SANITAIRE COMMUN POUR LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE D'ANGLIERS
MUNICIPALITÉ DE KIPAWA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE-DE-GUIGUES
VILLE DE TÉMISCAMING**

RÉSULTATS PRÉSENTÉS À LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

RAPPORT CONCERNANT LES TRAVAUX D'ACCOMPAGNEMENT RÉALISÉS PAR
L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU TÉMISCAMINGUE

Le 9 novembre 2012

Rédigé par Mario Gervais,
Chargé de projets



MANDAT

Au printemps 2012, quatre (4) municipalités du comté de Témiscamingue ont répondu positivement à l'offre de service faite par l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT) dans le cadre d'un projet pilote d'accompagnement concernant l'inventaire des installations septiques. Le mandat consistait à effectuer le relevé sanitaire ainsi que la caractérisation de la rive de propriétés riveraines désignées par les municipalités participantes, nommément la Municipalité du Village d'Angliers (secteur de la Montée Giroux, sur le Lac des Quinze), la Municipalité de Kipawa (secteur du chemin de la Baie-de-Kipawa, sur le Lac Kipawa), la Municipalité de Saint-Eugène-de-Guigues (secteur du Chemin du Lac-Cameron, sur le Lac Cameron) ainsi que la Ville de Témiscaming (secteur du Chemin du Lac-Tee, sur le Lac Tee).

RÉALISATIONS

Dans le cadre de son mandat, l'OBVT a notamment réalisé :

- La rédaction et l'envoi d'une lettre (Annexe 2) que les municipalités devaient faire parvenir aux propriétaires des résidences sélectionnées, expliquant la démarche et invitant ceux-ci à contacter l'OBVT afin de prendre rendez-vous et se préparer pour le relevé.
- Le contact téléphonique avec les propriétaires pour la prise de rendez-vous et la consignation d'informations préalables à la visite. (Annexe 3)
- La récupération et la consignation des informations relatives aux installations septiques conservées tant par les propriétaires qu'aux archives de chacune des municipalités.
- Le développement d'outils et de méthodes pour la visite des propriétés (procédures de relevé, fiches, système de consignation papier, etc.)
- Le relevé sanitaire des installations septiques selon une version adaptée du protocole suggéré par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.
- La caractérisation de la rive des propriétés riveraines, avec prise de photos.
- La confection de pochettes de sensibilisation (Annexe 5) et la distribution de celles-ci à chacune des propriétés visitées.
- Le développement d'un système de gestion de données adapté aux besoins spécifiques des employés municipaux, leur permettant la tenue, le suivi et la mise à jour des informations relatives aux installations sanitaires et aux bandes riveraines. (Annexe 7)
- L'intégration dans la base de données de l'ensemble des informations recueillies.
- La rédaction d'une fiche personnalisée destinée à chaque propriétaire, faisant état du classement de ses installations septiques, justifications à l'appui, ainsi que de l'état de la bande riveraine sur sa propriété, le cas échéant. (Annexe 6)
- La remise et la présentation d'un rapport spécifique à chacune des municipalités.
- L'accompagnement des employés municipaux en leur présentant les notions de base nécessaires pour d'utiliser efficacement la base de données.
- La rédaction de l'actuel rapport synthèse portant sur l'ensemble du projet pilote et sa présentation à la MRC de Témiscamingue. Comme convenu avec les municipalités participantes, aucune information spécifique à l'une ou l'autre d'entre elles n'y figure.

MÉTHODE

Afin de mener à terme ces réalisations, nous avons pris rendez-vous avec les propriétaires qui nous ont appelés, répondant ainsi à l'invitation de la lettre envoyée par les municipalités. Des

efforts particuliers ont été consacrés pour joindre les propriétaires qui ne nous avaient pas contactés. Après plusieurs tentatives de contact, nous avons sollicité l'aide des municipalités pour joindre ces derniers, qui devenaient des cas problématiques. Une fois le contact téléphonique établi, nous remplissions un questionnaire afin d'effectuer une meilleure planification des visites.

Afin d'effectuer le relevé terrain, nous avons demandé à chaque municipalité d'adopter une résolution autorisant les employés de l'OBVT à accéder et à circuler sur les propriétés privées désignées.

Lors des visites, les questions pertinentes étaient posées aux propriétaires, puis les réponses étaient validées dans la mesure du possible. Afin de colliger les informations et les mesures prises, un questionnaire terrain était complété et des croquis étaient réalisés à main levée. Lors de chaque visite, nous laissons une pochette contenant des informations pertinentes (Annexe 5). Lorsque le propriétaire était présent, nous profitons de l'occasion pour le sensibiliser aux bonnes pratiques à adopter en milieu de villégiature.

Le mode d'opération sur le terrain, tant pour le relevé sanitaire que pour la caractérisation des rives, a été inspiré par des travaux similaires effectués dans d'autres régions du Québec. Aussi, les protocoles suivis ont été adaptés à partir de ceux élaborés par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).

Afin d'attribuer une note à chaque système de traitement visité, et par souci de rigueur, nous avons développé une grille de classement (Annexe 1). À l'aide de cette grille et grâce aux informations spécifiques contenues dans la banque de données, les municipalités peuvent valider la note accordée à chacun des systèmes inventoriés. Nous encourageons les municipalités à s'approprier cet outil de gestion en y tenant à jour les informations qui y sont contenues, ainsi qu'en y ajoutant toute autre information qu'elles jugeront pertinente.

OUTILS DÉVELOPPÉS

Les sommes octroyées par la MRC de Témiscamingue dans le cadre du Pacte rural ont été consacrées au développement de divers outils. Dès le début du projet, les étroits liens tissés entre l'OBVT et d'autres organismes (OBV, MRC, municipalités, etc.) ont permis de bénéficier des expériences et des expertises acquises lors de la réalisation de projets similaires ailleurs au Québec.

Voici la liste des outils créés et élaborés grâce aux fonds provenant du Pacte rural :

- Grille de classement des systèmes de traitement des eaux usées (Annexe 1)
- Modèle de lettre en français et en anglais avisant les propriétaires de la tenue de l'inventaire (Annexe 2)
- Formulaire à compléter lors du premier contact téléphonique (Annexe 3)
- Formulaire à compléter lors de la visite terrain (Annexe 4)
- Pochette de sensibilisation distribuée à chacune des propriétés visitées (Annexe 5)
- Modèle de fiche en français et en anglais présentant les résultats de l'inventaire aux propriétaires (Annexe 6)
- Base de données structurée pour la gestion des installations septiques et des rives (Annexe 7)

Adaptés à la réalité témiscamienne, ces outils pourront être utilisés ultérieurement, lors de la réalisation de prochains travaux d'inventaires sur le territoire de la MRC de Témiscamingue.

RÉSULTATS HARMONISÉS

Un total de 183 visites ont été effectuées dans le cadre de ce projet pilote. Nous avons ainsi réalisé l'inventaire d'environ 5 % des chalets et résidences isolées situées sur le territoire de la MRC de Témiscamingue.

Ci-après, vous trouverez quelques tableaux et statistiques tirées de l'ensemble des données recueillies au cours de l'été, toutes municipalités confondues.

Pour faciliter l'interprétation des résultats contenus dans ce rapport, nous désirons apporter quelques précisions concernant l'interprétation des résultats.

Les éléments suivants sont à considérer :

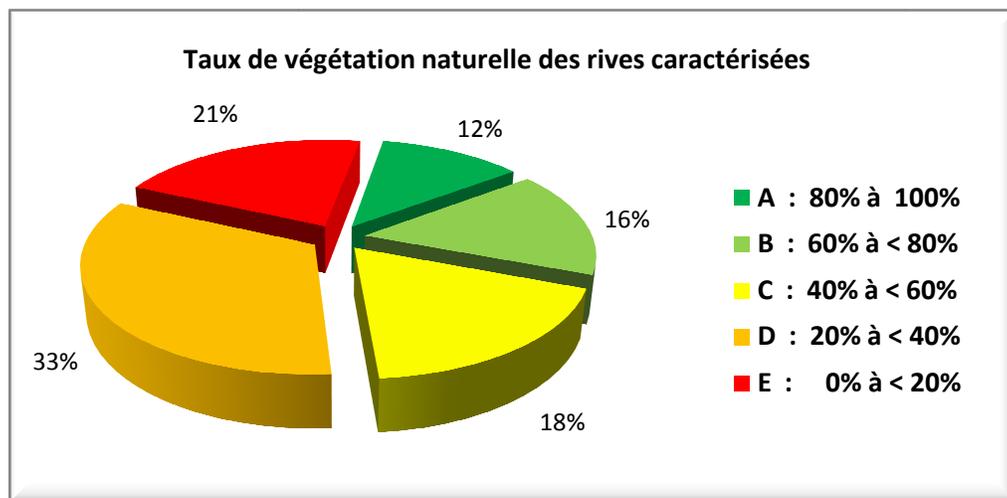
- Les secteurs désignés par chacune des municipalités possèdent des caractéristiques qui leur sont propres et sont souvent différentes, notamment en ce qui concerne la topographie, les types de sols ou la vocation des propriétés.
- Le nombre de propriétés visitées est différent d'une municipalité à l'autre.
- Certaines municipalités ont opté pour la réalisation de l'inventaire systématique de chacune des propriétés d'un secteur donné, tandis que d'autres ont sélectionné les propriétés à visiter, ce qui peut introduire un certain biais dans les résultats.

Compte tenu des énoncés qui précèdent, bien qu'ils puissent fournir certaines indications et faire ressortir certaines tendances, les informations figurant dans les tableaux ci-dessous pourraient ne pas être statistiquement représentatives de l'état de la situation prévalant sur l'ensemble du territoire de la MRC de Témiscamingue.

CARACTÉRISATION DES RIVES

La rive est cette bande de terre qui borde les lacs et cours d'eau et qui s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la ligne des hautes eaux (10 à 15 mètres selon le degré de pente). La caractérisation de la rive a été effectuée en évaluant la proportion (%) de sa composition selon les trois critères suivants :

- Végétation naturelle (% d'arbres, d'arbustes ou de plantes naturelles)
- Végétation ornementale (% de gazon, de plantes entretenues (plates-bandes, jardin))
- Matériaux inertes (% de bâtiments, dalles de béton, sable, gravier, roc, asphalte, etc.)



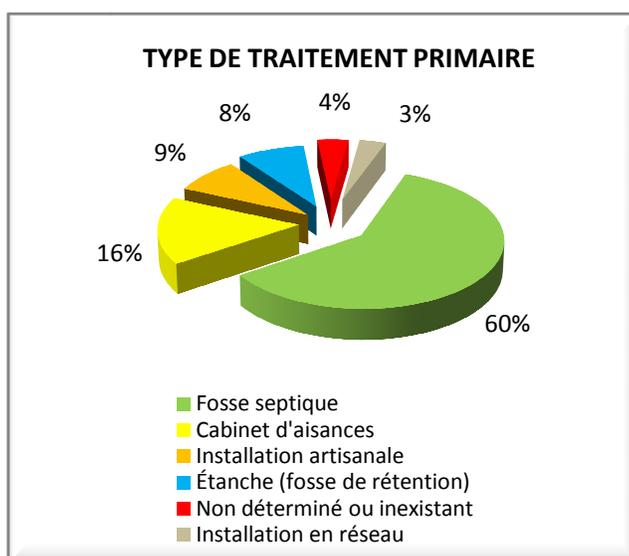
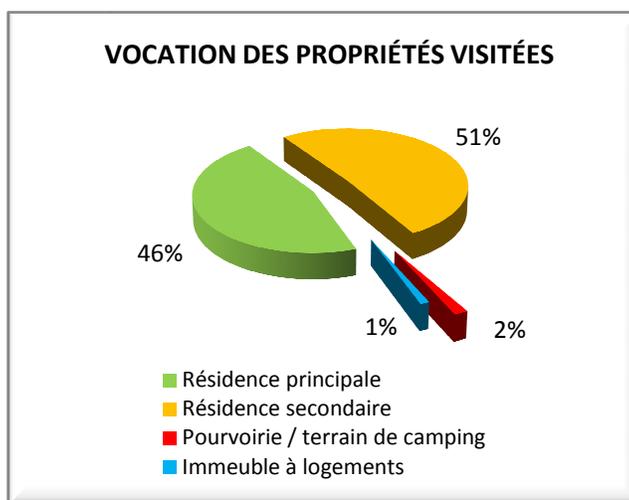
Sur l'ensemble des propriétés riveraines visitées, nous avons constaté qu'une proportion de :

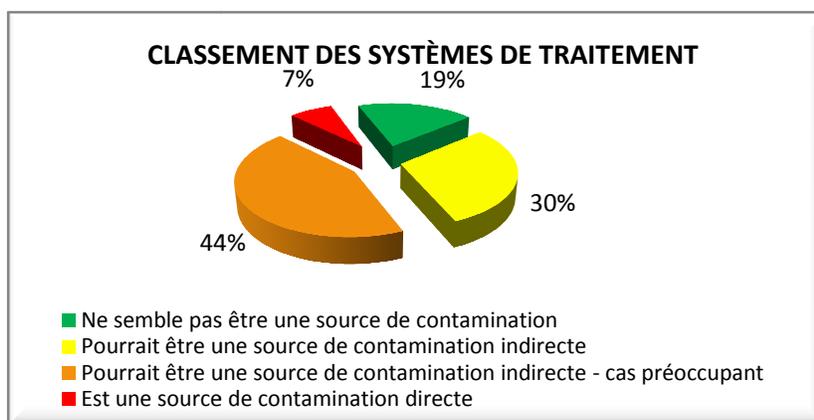
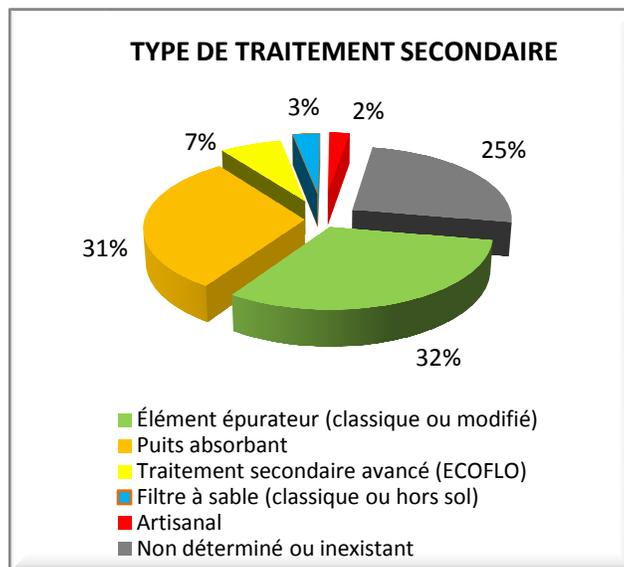
- **53 %** des rives caractérisées sont composées à plus de 50 % de végétation ornementale (principalement par du gazon, favorisant le ruissellement vers les plans d'eau).
- **23 %** des rives caractérisées sont occupées à plus de 20 % par des matériaux inertes.

Ces chiffres démontrent que l'état des rives des propriétés visitées est généralement dégradé. Ces rives dégradées ne peuvent ainsi jouer pleinement leur rôle en termes de protection de la qualité de l'eau et du maintien des fonctions écologiques qui leur sont propres.

RELEVÉ SANITAIRE

Tel que mentionné précédemment, le relevé sanitaire a été réalisé selon un protocole adapté à la réalité témiscamienne. Une importante quantité d'informations ont été consignées et celles-ci ont été remises aux municipalités respectives. Nous vous présentons ici un résumé des principaux points saillants du relevé. Notez que lors de la visite des propriétés, nous avons rencontré 94 % des propriétaires (ou leurs représentants), ce qui nous a permis de les sensibiliser tout en validant sur place les informations pertinentes au relevé.





Quelques exemples de classement :

- La partie non étanche d'une installation septique (champs d'épuration) qui serait localisée en deçà des distances réglementaires d'un plan d'eau ou d'un puits pourrait constituer une source de contamination indirecte.
- Une installation septique qui ne traiterait pas les eaux grises (ex : rejetées à la surface du sol, sans puits d'évacuation) pourrait constituer un cas de contamination indirecte préoccupant.
- Si aucune installation septique n'a pu être identifiée, mais qu'il n'y a aucun signe de pollution directe au plan d'eau (fuite, odeur, test de colorant négatif), il pourrait s'agir d'un cas de contamination indirecte préoccupant.

L'annexe 1 indique le processus complet de classement des installations.

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES :

- **46 %** des fosses septiques n'ont pas été vidangées selon la fréquence réglementaire.
- **15 %** des fosses septiques n'ont jamais été vidangées (exclusion faite des fosses installées au cours des 2 dernières années pour les résidences annuelles, ou au cours des 4 dernières années pour les résidences saisonnières).

Selon la réglementation en vigueur, une fosse septique doit être vidangée au moins une fois tous les 4 ans si elle est utilisée de façon saisonnière (chalet), et une fois tous les 2 ans si elle est utilisée à l'année (résidence permanente).

RECOMMANDATIONS

À la lumière des résultats présentés, nous suggérons aux municipalités et à la MRC de Témiscamingue de réfléchir à l'élaboration d'une stratégie qui viserait à faciliter l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22) ainsi que l'application des règlements se rapportant à la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (Q-2, r.35). Cette stratégie devrait se pencher sur le territoire des municipalités, mais également sur les territoires non organisés gérés par la MRC de Témiscamingue.

L'inventaire pour lequel les municipalités ont requis l'accompagnement de l'OBVT est une première étape, mais plusieurs éléments restent à définir pour l'application de cette politique et ce règlement.

À ce sujet, voici quelques points qui pourraient faire l'objet de pistes de réflexion :

- **Portrait global de la situation** : Connaître l'état de la situation des autres résidences isolées, qu'elles soient riveraines ou non.
- **Stratégie de communication avec les citoyens**
- **Mise en conformité des fosses septiques**
 - Établir un ordre d'intervention afin de prioriser les cas les plus problématiques.
 - Définir les délais exigés pour la mise en conformité, selon la gravité des cas.
 - Élaborer un protocole de gestion des cas problématiques.
 - Élaborer des outils et des incitatifs
- **Respect de la réglementation portant sur les rives**
- **Gestion de la vidange des fosses septiques**
- **Soutien aux citoyens à faibles revenus**
 - Suggérer ou mettre en place une aide financière et assurer un accompagnement pour la mise en conformité des fosses septiques.
- **Mise en commun de ressources entre les municipalités**

Considérant :

- la complexité toujours croissante de la réglementation municipale et l'augmentation des responsabilités inhérentes à sa mise en application
- la somme des compétences nécessaires afin d'assurer la gestion des affaires municipales
- les ressources humaines et financières à la disposition des municipalités pour gérer d'importants dossiers tel celui du littoral, des rives et des plaines inondables, ainsi que celui de l'évacuation et du traitement des eaux usées des résidences isolées

Nous suggérons aux municipalités de travailler à l'élaboration d'une stratégie commune de gestion et de mise en application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22) ainsi que des règlements municipaux se rapportant à la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (Q-2, r.35), et ce, à l'échelle de la MRC de Témiscamingue. D'autres régions du Québec ont opté pour une telle approche, qui s'est avérée être un succès.

Entre autres avantages, le regroupement inter municipal permet aux municipalités :

- d'économiser des coûts, tout en ayant accès à des ressources humaines plus spécialisées,
- d'augmenter l'efficacité, que cela soit au niveau de l'analyse des demandes de permis, de l'émission de permis, de l'accompagnement des citoyens, de la gestion des plaintes et des cas d'infractions, etc.
- d'assurer la cohérence des actions adoptées entre les municipalités du Témiscamingue et favoriser l'homogénéité de la mise en application de la réglementation.

CONCLUSION

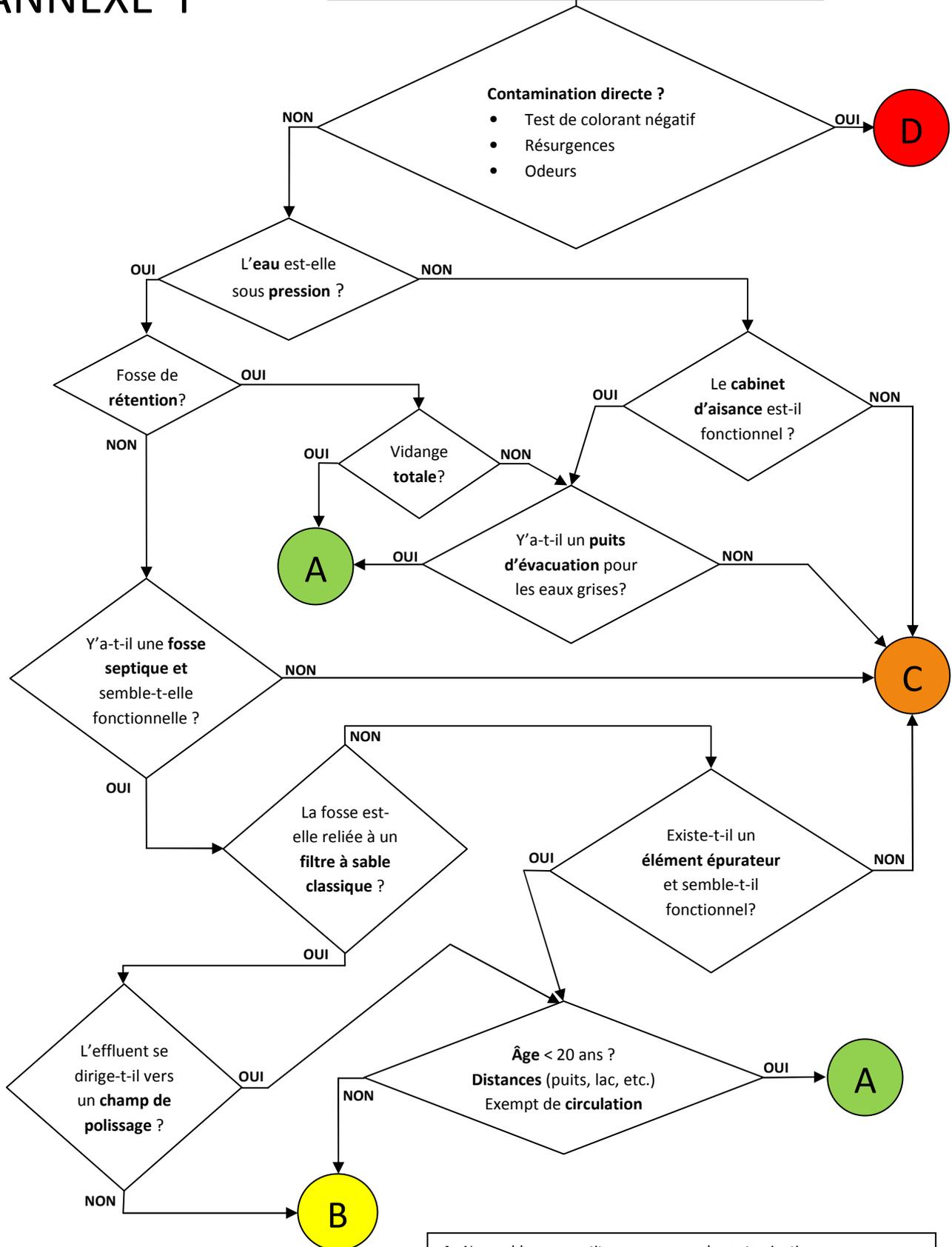
Pour les résidences inventoriées dans le cadre de ce projet pilote, les résultats tirés de la caractérisation des rives indiquent une détérioration assez généralisée des bandes riveraines. Les statistiques issues du relevé sanitaire font pour leur part ressortir une proportion significative d'installations sanitaires qui seraient soit des cas préoccupants de contamination indirecte ou des cas de contamination directe aux cours d'eau. Ces résultats mettent en lumière l'importance de travailler à court terme pour assurer une meilleure application de la réglementation associée aux installations septiques et aux bandes riveraines sur le territoire témiscamien. La bonne gestion des fosses septiques et des bandes riveraines est essentielle pour assurer la protection des milieux aquatiques du Témiscamingue, limiter la prolifération de cyanobactéries (algues bleu-vert) et éviter la dégradation des plans d'eau qui font la richesse de la région.

Nous suggérerons à l'ensemble des municipalités de la MRC de Témiscamingue de se regrouper afin de réfléchir à une stratégie commune régionale visant la mise en application de la réglementation concernant les rives ainsi que l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

Nous tenons à remercier la MRC de Témiscamingue et les quatre municipalités impliquées pour la confiance manifestée envers l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue en nous mandatant pour la réalisation de ce projet pilote. L'OBVT reste disponible pour répondre à vos questions et vous accompagner dans ce dossier, comme pour toute autre question en lien avec la gestion de l'eau.

ANNEXE I

GRILLE DE CLASSEMENT DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT



- A : Ne semble pas constituer une source de contamination
- B : Pourrait être une source de contamination indirecte
- C : Pourrait être une source de contamination indirecte - cas préoccupant
- D : Source de **contamination directe**